



CSDU CYCLOCROSS

Lettre de cadrage

Organisation de la saison Cyclocross 2021-2022

Coordinateur : Fabrice Fin

PJ : Feuille de préparation du calendrier – Imprimé Adresse des Responsables du Club - Demande de cartons - Demande de Rétrogradation – 1ère demande de carte

Afin de préparer dans les meilleures conditions la saison 2021-2022, il vous est demandé de :

- retourner à l'aide du formulaire de préparation du calendrier ci-joint, vos propositions de dates d'organisation **impérativement, avant le 24 Août 2021 dernier délai** (afin de permettre l'élaboration d'un projet de calendrier).

Exceptionnellement, le Comité Départemental gèle pour la deuxième saison consécutive,

la cotisation de 40 € nécessaire à l'achat des Maillots Départementaux et au matériel spécifique.

Cependant, les clubs ne s'étant pas acquitté de cette somme pour la saison 2019-2020 devront les verser au Comité Départemental auquel cas ils se verront refuser leur demande de cartons et leur proposition d'organisation.

Par ailleurs, les dates des épreuves retenues pour les championnats Départementaux et Régionaux cyclo-cross seront **des dates protégées**.

Il en résulte qu'en aucun cas, une manifestation sportive cyclo-cross ne saurait avoir lieu aux dates suivantes :

- Championnat Départemental (Date inconnue à ce jour)
- Championnat Régional (Date inconnue à ce jour) - Oise
- Championnat National (Date inconnue à ce jour)



La sélection au Championnat National sera faite en fonction des points obtenus lors de la saison 2020-2021 et de la saison 2021-2022.

Dès maintenant, un appel à candidature est lancé aux Clubs souhaitant organiser le **Championnat Départemental**.

- 1- La CSDU établira, dans un souci d'équité entre les clubs, le calendrier Cyclocross de la Somme début septembre à l'aide de la feuille de préparation qui précise : le type de l'épreuve, les catégories admises, les distances, la date, les coordonnées du responsable, à renvoyer à Me Maud Parent par mail à : maudparent@ufolep80.org .

Il est demandé aux clubs organisateurs d'essayer de remplir les dates laissées libres afin d'harmoniser le calendrier et d'éviter d'avoir des dates sans course et d'autres avec 2 ou 3 organisations en concurrence.

2. Désigner obligatoirement un correspondant Internet par Club (pour les nouveaux Clubs).

3. Comme en 2020 une seule épreuve de 1ère et/ou de 2ème catégorie par jour de course sera autorisée dans le département.

4. **Rappel** : Les termes « minimes » et « cadets » sont obsolètes, il convient maintenant d'utiliser « 13-14ans » et « 15-16 ans ». **Pour les 13/14 ans : 1 épreuve maximum par semaine. Les jours autorisés sont le mercredi - le week-end ou jours fériés. Pour les 15/16 ans : 2 épreuves maximum par semaine. Jours de courses autorisés : tous les jours.**

5. Les féminines courent selon leur catégorie de valeur dans le département de la Somme.

6. Les clubs organisateurs devront, dès le lendemain de l'épreuve, envoyer les classements complets des courses à Fabrice Fin **Coordinateur Cyclocross** à societe-courses-d-amiens@orange.fr et Catherine Manouvrier **par mail** en utilisant l'imprimé fourni par l'Ufolep (ce qui fait gagner du temps et évite les affranchissements). Compte tenu de la décision de la Commission Nationale d'instituer un classement par points, il est **indispensable** que tous les classements soient centralisés rapidement par la CSDU de façon que la gestion des catégories soit assurée le plus efficacement possible. Il est demandé aux organisateurs de ne pas se limiter à envoyer les 5 premiers de chaque catégorie mais **d'envoyer le résultat complet.**

7. **Les demandes de rétrogradations** établies à l'aide des imprimés ci-joints devront être envoyées pour **le 24 AOUT 2021** .

Pour les demandes **de cartes cyclocrossman**, elles devront être envoyées avant le **8 septembre 2021** à Fabrice FIN -99 Avenue de l'hippodrome 80000 AMIENS- (joindre une enveloppe suffisamment timbrée selon les tarifs en vigueur par tranche de 10 cartons demandés) **et en cas de surclassement joindre le certificat médical.**

Il est demandé aux clubs possédant la double affiliation de remplir complètement toutes les zones (catégorie FFC, catégorie Ufolep...) à défaut leur demande sera retournée jusqu'à ce qu'elle soit complète.

8. Les Clubs qui ne retournant pas l'imprimé **Adresse des Responsables** ne seront pas dans l'adressier et ne recevront pas les informations de l'Ufolep concernant le déroulement de la saison 2021-2022.

9. Les clubs qui n'ont pas renvoyé la feuille de résultats pour leurs organisations 2021 ne seront pas prioritaires pour le calendrier 2021-2022.

10. Dans un souci de qualité de nos organisations le comité directeur a décidé l'obligation d'un délégué sportif présent sur chaque compétition.

Ces délégués sportifs auront pour rôle de veiller au bon déroulement des compétitions et de faire appliquer le règlement sportif et technique de chaque activité.

Lors de faute grave, le délégué sportif devra adresser un rapport d'incident au Correspondant « Commission Disciplinaire » de la CSDU. Dans le cadre de notre discipline chaque club devra disposer d'un délégué sportif.

Une nouvelle formation aura lieu courant de l'année au siège de l'Ufolep.

La Réunion Générale des Clubs aura lieu le

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021 à 18 heures - à l'Ufolep à Amiens.

A l'issue de cette consultation, la CSDU actera le calendrier définitif, lequel sera consultable sur le blog de l'Ufolep Somme. : www.ufolep80.com

La commission compte sur votre volonté quant au respect du mode opératoire défini ci-dessus, afin que la saison cycloport 2021-2022 puisse se dérouler dans des conditions optimales.